Mardi, 18 septembre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 106.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

L'UN DES RÉDACTEURS GÉRANT : ALPHONSE HERMANT.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eugène CARPENTIER.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX, r Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 17 SEPTEMBRE 1849.

C'est aujourd'hui que devait avoir lieu à Saint-Germain en Laye l'ouverture du synode provincial de l'archi diocèse de Paris. Pour la première fois dans notre siècle, quelques membres de l'Église, c'est-à-dire de l'association universelle, se sont assemblés pour faire un acte de vie sociale. Les synodes provinciaux étaient, dans les temps anciens, de véritables parlements spirituels. Ils exerçaient la juridiction morale sur les synodes diocésains, espèce d'assemblées primaires de la chrétienté, et en appelaient eux-mêmes de leurs décisions aux conciles œcuméniques. Toutes ces grandes institutions, créées par l'activité libre et l'esprit chrétien, dégénérèrent et peu à peu disparurent sous l'influence de l'esprit matérialiste. Cet esprit n'a pas fait contre l'Eglise usage des forces matérielles. Pour mettre fin aux conciles œcuméniques on n'eut pas besoin de faire un 18 brumaire matérialiste, et en France ce ne fut pas la terreur révolutionnaire qui empêcha la réunion des synodes provinciaux et diocésains. Bien avant la clôture du concile de Trente (le dernier concile œcuménique) l'esprit matérialiste, la force brutale, se sentaient déjà maîtres de ce dernier parlement spirituel. Le César, après avoir fait une alliance momentanée et intéresssée avec ceux qui se disaient les plénipotentiaires de Jésus-Christ, recommença à agir dans son propre intérêt. Il persuada aux représentants de l'esprit qu'ils n'avaient plus rien à attendre de cet esprit qu'ils représentaient et qu'ils devaient au contraire espérer tout de la terre dont lui, le César, était le représentant. Les conciles œcuméniques, ces assemblées constituantes et souveraines de la spiritualité, remirent leurs pleins pouvoirs entre les mains du pouvoir temporel. L'*éternité* se soumit au *temps*, l'esprit à la terre. Dès lors le monde spirituel a été mis en état de siége. Le droit d'association, conquis par le sacrifice de millions de confesseurs et de martyrs, fut abandonné au bon plaisir du pouvoir temporel par ceux mêmes qui se disaient les successeurs et les héritiers des martyrs et des confesseurs.

Dès lors, si l'humanité, dans ses moments de crise morale, avait besoin d'assembler toutes ses forces spirituelles, si cette humanité constituée en Église et nation voulait consulter les organes de son esprit, elle devait obtenir d'abord l'autorisation suprême de sa matière. Il fallait un rescrit du cabinet de l'empereur d'Autriche et des arrêtés pris en conseil du roi de France, ainsi que des lettres de cabinet du roi de Prusse, pour que les métropolitains, les archevêques, évêques et abbés de la chrétienté pussent s'assembler pour prier et prendre en commun une décision sur une question de dogme ou de morale.

Cette chute morale de l'Eglise, cet asservissement des citoyens de la République spirituelle de la chrétienté au pouvoir qui représente la matière et le hasard, s'expliquent par ce que nous voyons se passer sous nos yeux dans l'ordre politique. Dans tous les pays de l'Europe, il s'est tenu, depuis un an, un grand nombre de conciles et de synodes politiques, et tous, grâce à ceux qui les présidaient et les influençaient, finirent par abdiquer leur pouvoir entre les mains des ministres, des généraux, des préfets et des bourguemestres.

C'est aux représentants du pouvoir spirituel qu'il appartient de remonter le moral des pouvoirs temporels. Sachons gré au gouvernement de la République de n'avoir pas mis d'obstacle à la réunion des membres du nouveau synode. Les premiers ils sont autorisés à exercer le droit d'association. Nous espérons qu'ils connaissent toute la gravité de l'initiative qu'ils ont prise.

Le synode provincial de Paris n'est pas seulement un événement français, il intéresse toute la chrétienté. C'est en France que l'esprit religieux a, dans ces derniers temps, le plus agi ; ce sont les livres français, les journaux français, ce sont les émissaires et les soldats français qui raniment, à l'heure qu'il est, à Rome l'intérêt pour les questions religieuses. Les hommes les plus religieux du haut clergé de Rome doivent le réveil de leurs sentiments chrétiens à l'influence des écrivains religieux français. L'illustre père Ventura, général de l'ordre des théatins, dans la préface de son grand ouvrage philosophique reconnaît cette vérité, tout humiliante qu'elle puisse être pour les habitants de la capitale officielle de l'Église. Il est hors de doute que l'Église de France est desservie par le clergé le plus instruit et le mieux discipliné de toute la chrétienté. Les hauts dignitaires de ce clergé sont en position de connaître mieux que personne et les besoins qui agitent et les opinions qui divisent de nos jours la cité spirituelle. Paris, le chef-lieu de tous les diocèses de la France, est en même temps le foyer du spiritialisme européen.

Nous appelons l'attention des publicistes sur les travaux du synode de l'archidiocèse de Paris. Nous comptons pouvoir communiquer sous peu à nos lecteurs des renseignements sur les intérêts et les tendances des partis religieux en France.

La guerre générale qui menace la société européenne ne peut être conjurée qu'en faisant disparaître les causes qui la rendent chaque jour plus légitime et plus imminente.

La guerre ne cessera jamais au sein de cette société tant qu'elle n'aura pas pour bases la liberté au lieu de l'esclavage, le droit des Peuples au lieu de l'usurpation des rois.

La guerre est un fait historique et logique, une nécessité religieuse et morale, qui atteste le travail armé de la société aspirant à un ordre de choses plus conforme à ses destinées providentielles. Elle change de caractère à mesure que l'humanité avance dans la voie du progrès.

Jadis, quand les peuples n'étaient que le bétail et la chose des monarques, quand l'intérêt populaire était subordonné à l'intérêt dynastique, quand la *royaulâtrie* était le culte des masses, grâce à l'ignorance générale, les Peuples s'entre-déchiraient au nom des ambitions de leurs chefs couronnés ; il suffisait souvent d'un simple caprice de quelque royale concubine pour les pousser les uns contre les autres : ils s'étaient follement absorbés dans la personne de leurs rois ; ils ne voyaient, ne pensaient, n'agissaient que par eux ; ils avaient abdiqué leur raison, leur intérêt, leurs fortunes, leurs enfants, tout jusqu'à leur liberté, ce don divin qui est un devoir autant qu'un droit, un devoir auquel on ne peut se soustraire impunément, un droit qu'on ne peut abdiquer sans trahison, et ils subissaient les justes conséquences de leur *royaulâtrie*.

Depuis, grâce aux excès des rois et au progrès des lumières, les nations ont fini par voir quels étaient leurs véritables ennemis ; elles se sont reconnues sœurs, membres d'une même famille collective dont le père est Dieu, ayant la même origine, le même but, les mêmes moyens d'y parvenir ; et elles ont proclamé le principe de la solidarité des Peuples pour l'opposer au principe de la solidarité des rois.

N'oublions pas que les monarques s'appelaient entre eux et s'appellent encore frères ; en effet, ils ont à défendre des intérêts communs, ceux du despotisme, et ils y travaillent avec un accord digne d'une meilleure cause.

Ce ne sont plus des luttes internationales et fratricides que la société nouvelle est désormais appelée à soutenir, mais des luttes contre les rois, ces ennemis nés de la liberté et de la civilisation.

Déjà, depuis longues années, nous ne voyons plus de guerres d'invasion et de conquête, mais des guerres de principes ; quelques Peuples aujourd'hui savent mourir pour leurs principes comme autrefois ils savaient mourir pour le bon plaisir et l'ambition de leurs rois. C'est pour un principe de nationalité que la Pologne est tombée en martyre, que la Hongrie, Venise et Rome viennent de verser héroïquement leur sang.

La guerre ainsi comprise est un devoir sacré, elle est légitime et morale.

Les gouvernements démocratiques qui, après avoir proclamé le principe de la solidarité des Peuples, ont laissé massacrer la Pologne, la Hongrie et Venise, ont commis un crime de lèse-fraternité nationale ; ils se sont faits les complices des rois égorgeurs.

Que diriez-vous des membres d'une même famille qui ne voleraient pas au secours de l'un des leurs assailli par l'ennemi commun ?

Que penseriez-vous d'un corps d'armée qui continuerait de bivouaquer tranquillement, tandis que le canon gronde et qu'à quelques pas un autre corps de la même armée est aux prises avec un ennemi supérieur en nombre et en force ?

Eh bien ! la conduite des membres de cette famille, de ce corps d'armée, conduite que nous laissons à d'autres le soin de qualifier, est précisément celle qu'a tenue le gouvernement français en présence des héroïques efforts de l'Italie et de la Hongrie combattant les ennemis avoués de la France.

Cette assistance que les membres d'une même famille, que les corps détachés d'une même armée se doivent mutuellement, les lois de la nature, celles de notre politique et de notre intérêt bien entendu, nous commandaient de la prêter aux nations qui professent la même foi que nous, qui luttaient pour les mêmes principes que nous.

Mais, disent les partisans de la paix quand même, mais une guerre avec tout le nord de l'Europe eût été la conséquence d'une intervention française quelconque. — En êtes-vous moins menacés maintenant, pacifiques réactionnaires, pour avoir lâchement abandonné la cause des peuples et mendié l'alliance des rois ? De qui, somme toute, avez-vous fait les affaires ? Avez-vous travaillé pour la France ou pour l'Autriche ? D'abord, vous êtes intervenus dans la question romaine contrairement à votre principe de non-intervention, et cela en sens diamétralement opposé aux vœux et à l'esprit national français. La lettre de M. le président, d'ailleurs, ne vous en dit-elle pas assez sur les résultats probables de votre politique aussi inintelligente qu'égoïste ?

Cette politique nous a été funeste, non seulement au point de vue de la prépondérance morale de la France, ce dont se soucient fort peu les réactionnaires, mais encore au point de vue des intérêts matériels du pays, ce dont ils se préoccupent avant tout.

Cependant les intérêts moraux et matériels d'une nation se tiennent par de tels liens intimes qu'il est impossible de nuire aux premiers sans porter une grave atteinte aux seconds. Mais ceci échappe à la perspicacité des hommes d'Etat qui nous gouvernent.

L'Angleterre et la coalition profitent, sous ce double rapport, des fautes de notre gouvernement. Les Anglais, par une politique extérieure toute opposée à la nôtre, se concilient, nous ne dirons pas l'amitié, mais l'estime des nations militantes. Ils se sont montrés plutôt sympathiques qu'hostiles aux dernières luttes de l'indépendance et de la liberté ; du reste, n'ayant rien promis aux Peuples, ils n'étaient engagés à rien ; ils se sont contentés d'attendre les événements et nous ont laissé consommer en paix, à Rome, notre liberticide attentat contre nos propres principes. Ils en recueillent aujourd'hui les fruits : en Italie, en Allemagne, en Hongrie, partout on compte sur leur intervention en faveur de la liberté contre la

---

Nous commencerons demain mercredi le second volume de la PRINCESSE DE BABYLONE, MÉMOIRES DE THÉRÈSE AMIRA ANMAR.

Nous publierons très prochainement :

BENA-MOUDHI, A LA RECHERCHE DU BONHEUR DES PEUPLES, légende orientale, par PLUCHONNEAU aîné,

MÉMOIRES D'UN AVEUGLE NÉ, nouvelle, par HIPPOLYTE CASTILLE.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 18 SEPTEMBRE 1849.

REVUE DES THÉATRES.

Impitoyable pour les faiseurs, par amour du bien et du beau, nous serons toujours des premiers à prendre en main la défense des artistes.

Un artiste vient d'être traité d'une façon très cavalière par un ministre.

Après tout, aux yeux d'un grand seigneur du monde officiel que vous connaissez, qu'est-ce qu'un artiste, un compositeur de musique, fût-il membre de l'Institut ? Ça est fait pour arranger à votre fantaisie la musique des reines ; l'œuvre une fois parachevée, on paie ça, et tout est dit. Point n'est besoin, ma foi, de procéder avec un artiste comme avec des bureaucrates, d'inviter ça aux mêmes fêtes, aux mêmes banquets. Qu'on envoie à cet homme de peu un billet d'invitation bleu ; les billets roses sont destinés aux gens comme il faut. Encore une fois, ça doit s'estimer trop heureux d'avoir obtenu une commande et de l'argent !

Nous en demandons bien pardon à M. le ministre des travaux publics, mais il a oublié Louis XIV faisant asseoir Molière à sa table, devant les grands seigneurs de sa cour ; il a surtout oublié que nous étions en République et que la critique était solidaire de l'art, tout en le jugeant. La critique a reçu de M. Lacrosse un soufflet sur la joue de M. Ad. Adam ; elle a droit d'en tirer vengeance. Nous espérons qu'à l'avenir M. le ministre ne nous donnera plus ainsi l'occasion de blâmer sa logique et ses actes, et nous engageons M. Adam, blessé dans sa dignité d'artiste, à ne point s'en prendre à la République ; il se trompe s'il croit avoir travaillé pour elle. L'art est un des grands éléments constitutifs de l'humanité ; la République sait comment il faut en traiter les représentants. Ce n'est donc pas la République qui a eu de mauvais procédés à l'égard de M. Adam, c'est elle au contraire qui a été mal menée en lui.

Qui sait, mais le fait pourrait bien se rattacher à un système occulte que nous allons dévoiler. L'auteur de la partition du *Postillon de Lonjumeau* travaille aujourd'hui pour le Théâtre de la Nation. Or, il paraît que, considérant les théâtres en général et le grand Opéra en particulier, comme un abîme de perdition, et cela d'une manière absolue, le jésuitisme aurait résolu de les tuer, afin d'attirer, sans doute, le public à des messes en musique. Il va sans dire qu'il fait bon marché du sentiment religieux ; car enfin si, sous des dehors hypocrites, l'on ne va à l'église que pour entendre le *Stabat Mater* de Pergolèse ou le *Requiem* de Mozart, il vaut encore mieux, au point de vue moral, qu'on aille sans masque voir la *Sylphide* ou les *Huguenots*. Mais messieurs les jésuites en jugent autrement, et pourvu qu'ils parviennent à détruire les obstacles qui s'opposent à leurs fins toutes mondaines, le reste les inquiète peu.

Il s'agit avant tout, pour eux, de gouverner : Dieu viendra après eux comme il pourra, à la suite d'un *oratorio*. Ainsi, sous prétexte de religion, il faut bravement tuer le théâtre, que ne réprouvaient cependant pas des pères de l'Église, dont le jugement, après tout, valait bien, ce nous semble, celui de l'historien de Pie V.

En attendant, le théâtre de la Nation est assez mal monté. Pourquoi ? Nous aimons, du reste, à croire que le jésuitisme n'y trouve point de compère, à moins que dans la personne de M. Scribe. Quand il a écrit le poëme du *Prophète*, il a eu, en effet, des intentions quelque peu jésuitiques, et, comme parfois rien n'est candide comme un grand artiste, Giacomo Meyerbeer ne s'est pas aperçu du piége : lui qui est d'une religion pendant longtemps honnie, il s'est rendu innocemment complice d'une attaque indirecte contre une foi politique persécutée.

Mais le limon que M. Scribe a fait rouler dans les flots purs d'harmonie de l'illustre compositeur ne nous empêchera pas d'appeler de nos vœux la reprise du *Prophète*, et par conséquent le retour de Mme Viardot Garcia et de Roger. Puissent les applaudissements de l'Allemagne et le vin du Rhin avoir donné plus de force et d'étendue à la voix gracieuse de ce dernier !

Le 14 octobre n'est plus très loin : perdrons-nous Mlle Rachel ou non ? *That is the question*. Eh quoi ! pour une raison d'amour propre, (comme si elle ne devait pas être au dessus de cela !) Hermione aurait la cruauté de nous quitter !

Eh quoi ! comme on le lui a déjà dit, elle sacrifierait nos bravos et sa gloire aux dollars de l'Amérique ou aux roubles de la Russie ! Les dollars ! mais on lui a prouvé qu'à son égard l'Amérique ne pouvait pas soutenir, pécuniairement parlant, la concurrence avec la France. Les roubles ! mais (nous lui en parlons par expérience) ils ne pleuvent pas comme on se l'imagine sur les bords de la Néva. L'empereur est magnifique, soit ! Il est du reste assez facile d'être généreux lorsqu'on a la main dans la poche des autres. Mais ces autres ont presque tous leurs biens hypothéqués à la Banque de l'Etat ou grevés de dettes particulières.

Avec toute cette munificence de l'autocrate, M. Horace Vernet a-t il donc rapporté des millions de la Russie ?

Avec des artistes comme les Viardot-Garcia, les Rubini, le théâtre italien a-t-il pu se soutenir au delà de trois ans dans la jeune capitale des tzars ? Décidément l'or russe, quand il s'agit de l'art, est presque une chimère. Et fût il une colossale réalité, est-il bien sûr, Rachel, que Nicolas consente à laisser jouer Corneille et même Racine dans ses Etats ? Alexandre, répondrez-vous, n'a-t-il pas accueilli Mlle Georges ? Oui, mais la Liberté, ce cauchemar de l'autocratie, l'inquiétait moins alors. Et puis, trouverez-vous là-bas ce public toujours enthousiaste, ces critiques toujours prêts à vous élever aux nues, et ce soleil que réclame une santé délicate ? Enfin, comme vous aurez un général pour directeur, vous voilà entre quatre Cosaques pour gardiens et un feuilleton officiel de M. Gretch pour encouragement avec de la neige comme remède. De grâce, écoutez les bons conseils de la presse entière ; réfléchissez bien avant que de vous exposer à d'amères déceptions !

Puisque nous en sommes sur le chapitre des déceptions, samedi, nous l'avouons, nous avons été trompé, mais d'une manière agréable. D'après le titre de la pièce, au Gymnase, nous comptions nous trouver en présence d'une œuvre réactionnaire, et le contraire a eu lieu. Mais quelle ne fut pas notre surprise quand à côté d'un pseudonyme nous entendîmes jeter au public le nom... de M. Clairville ! Le fait est capital : il témoigne d'un revirement de l'opinion publique dans le sens républicain. M. Clairville n'a fait que suivre le courant ; c'est, du reste, son habitude. Nous nous rappelons en effet qu'avant d'ouvrir une série de pièces pareilles à *la Propriété c'est le vol*, pour complaire à la réaction, il avait donné, aussitôt après Février, la *Fille de la Liberté* au Gymnase, les *Trois Révolutions* à l'Ambigu, afin de gagner les bonnes grâces et l'argent de la République.

C'est habile ; mais nous faisons peu de cas d'une pareille habileté. Aussi pour louer sans réserve M. Clairville, attendrons-nous qu'au lieu de se mettre à la remorque du mouvement, il se place en tête.

Nous acceptons cependant l'idée-mère des *Représentants en Province*, sans en discuter la valeur sous le point de vue de la possibilité. *L'union fait la force ; unissons-nous pour le bonheur de la France !* Voilà un principe bon en lui même, et pour prouver à M. Clairville notre assentiment, pour lui montrer que nous n'avons pas de parti pris, aujourd'hui nous l'analyserons, et même tout au long.

Trois représentants, amis d'enfance, l'un blanc, l'autre rouge, le troisième tricolore, viennent dans leur province se reposer des *fatigues* de la Législative. Respirons ! M. le comte de Blossac a une fille charmante, Dumoulin un neveu riche et avenant, qui aime la jeune châtelaine à l'insu de

malveillance du cabinet français et de sa *nouvelle alliée* l'Autriche.

Voilà pour la question de prépondérance morale; quant à la question matérielle et commerciale, qu'il nous suffise de rappeler que nos marchandises sont repoussées d'un grand nombre de marchés de la Lombardie et du Piémont.

C'est ainsi que la politique réactionnaire de *la paix à tout prix* a su vivifier notre commerce d'exportation. A l'intérieur, qu'on nous dise ce que le commerce a dû au système de compression et d'état de siége, aux lois liberticides contre la presse, le droit de réunion, etc., présentées et votées par la majorité réactionnaire de l'Assemblée.

Puisque tels sont les résultats d'une *paix honteuse*, maintenue au prix du sacrifice de notre prépondérance à l'extérieur, de notre prospérité à l'intérieur, qui ne lui préférerait une *guerre juste, une guerre de principes*, où l'on aurait pour auxiliaires et pour alliés tous les Peuples militants de la démocratie européenne, où de nouvelles batailles d'Austerlitz, de Friedland, de Wagram, de Smolensk et de la Moskowa seraient livrées et gagnées à l'éternel honneur de la France, car elles auraient servi, cette fois, à l'affranchissement des Peuples, à la reconstitution définitive de leur nationalité.

D'un côté, on nous assure que M. de Falloux doit prendre la parole à la rentrée de l'Assemblée législative pour expliquer l'affaire de Rome, et ce sont les amis de M. de Falloux qui disent cela. D'un autre côté, des amis aussi du ministre de l'instruction publique, *in partibus*, nous affirment que son état de santé est tellement grave que de longtemps il ne pourra s'occuper d'affaires politiques.

Quelle version faut-il croire? M. de Falloux est-il ou n'est-il pas malade? Voilà de la diplomatie pour bien peu de chose.

La commission des vingt-cinq, qui devait se réunir aujourd'hui pour examiner la proposition de MM. Bac et Lagrange, s'est ajournée à jeudi prochain.

Un journal annonce que M. Mercier, secrétaire de légation, qui a plusieurs fois été envoyé à Rome, est parti ce matin pour cette capitale, chargé de nouvelles instructions pour le général Rostolan.

Nous avons annoncé, d'après le *Constitutionnel*, que M. le général Randon avait refusé d'aller commander à Rome, *parce qu'il est protestant*. Il paraît que ce n'est pas là le véritable motif du refus qu'on *prête* à M. Randon. Ce général ne va pas à Rome, nous assure-t-on, parce que M. le général Changarnier s'y oppose. Cette opposition aurait pour cause une ancienne querelle qui eut lieu autrefois en Afrique entre les deux généraux.

Des lettres particulières arrivées ce matin annoncent que le ministère sarde était en pleine dissolution.

Notre correspondance ordinaire fait aussi mention de ce fait.

On lit dans l'*Opinione*, journal de Turin.

« Un de nos amis, qui arrive de Rome, nous a rapporté que l'état d'anarchie qui règne à Rome ne saurait se décrire. La lutte entre les prêtres et les Français prend tous les jours de plus grandes proportions. La division dans le sein de la commission pontificale fait tous les jours plus de progrès.

» Le 4, le cardinal Bernetti traversait Rome, venant de Naples et se rendant à Fermo. On disait qu'il avait été désigné par le pape pour remplacer les triumvirs. »

M. le général de Lamoricière est parti de Varsovie pour Saint-Pétersbourg, où il devait arriver le 18 septembre.

Une nouvelle qui attristera tous les amis de la liberté nous arrive : le général Bem est tombé entre les mains des Russes. Deux journaux l'annoncent, la *Gazette de Breslau* et la *Gazette officielle de Vienne*. D'après la première, le commandant russe à Bukarest en a donné connaissance à Kronstadt, en ajoutant que Bem, échappé aux Turcs, à leur su probablement, fut pris en Valachie par une patrouille russe. La *Gazette de Vienne* raconte le fait ainsi : « D'après des nouvelles paticulière de Bukarest, du 4 septembre, le chef des rebelles, Bem, est fait prisonnier par les Russes. Les lettres de Kronstadt confirment cette nouvelle, en rapportant que Bem a été pris par une patrouille russe en Valachie. On n'en a pas reçu de rapport officiel. »

La *Réforme allemande* dit entre autres choses ce qui suit à propos de la dernière lettre de M. le président :

« Le contenu, le principe de cette lettre, comparativement à ce que la France avait promis de sauvegarder et de garantir, sont aussi inoffensifs que la forme de cette missive. Il n'y est question ni d'une constitution, ni d'une représentation, ni d'une institution libérale quelconque. L'amnistie qu'on demande est une question momentanée de la politique prudente et de la modération. Les autres exigences sont de nature à pouvoir être satisfaites sans que cette satisfaction suppose l'établissement du système constitutionnel. Quant à la réforme administrative, elle a dû être mise à exécution en 1831, et le gouvernement y a donné son consentement. M. Guizot l'a toujours considérée comme un besoin indispensable des états italiens. La demande d'un gouvernement libéral est, pour ainsi dire, une assurance qu'on n'a pas l'intention de renverser le gouvernement clérical s'il concède cette renaissance administrative. On a choisi cette expression au lieu de celle : *Institutions libérales*. Un gouvernement absolu peut être libéral. Frédéric II, Joseph, la Prusse de ces dernières années le prouvent. Mais les Romains demandent des institutions et ils ne veulent pas du libéralisme du pape. Nous croyons que le gouvernement clérical finira par faire la concession qu'on lui demande. »

Nous adressons spécialement les paroles qui vont suivre aux personnes à qui leur isolement de tout grand foyer intellectuel, et des influences de toute nature ont fait prendre le change sur les plus simples questions de droits et de devoirs, de juste et d'injuste.

Certaines régions de la France sont, à cet égard, sujettes à une cécité qui épouvante, lorsqu'on songe que parmi la foule des aveugles se trouvent (en petit nombre, il est vrai) mais, enfin, se trouvent des intelligences d'élite et des cœurs remplis d'honnêteté, lesquels se sont désolés, avec juste raison, au récit des sanglantes horreurs dont l'Europe vient d'être le théâtre.

Or, sait-on sur qui, ces personnes candides font retomber par cascades tout le sang qui s'est versé?...

Sur ceux qui l'ont répandu, répondrions-nous simplement ; sur les Radetzki, les Haynau, les Windischgraetz, sur leurs majestés d'Autriche, de Prusse, de Russie, de Naples, qui ont fait la commande de ces massacres, et un peu aussi sur certains hommes d'État d'un autre pays, qui ont laissé consommé le fratricide... Point. — Les seuls coupables dans tout ceci, sont, d'après ces personnes, les écrivains qui ont soutenu la cause de la liberté, et qui, s'indignant des souffrances des Peuples, ont trouvé juste et à propos que lesdits Peuples fissent des efforts pour s'en affranchir.

Ainsi, tous les journalistes appartenant à la démocratie, et nous par-dessus tous, en raison de notre spécialité, nous sommes « les trompeurs et les corrupteurs des Peuples, que nous finissons par perdre, en les poussant à l'insurrection ; et l'on ne peut attribuer qu'aux écrivains de notre espèce tous les malheurs de l'Italie, de la Hongrie, de l'Allemagne, et enfin toute cette masse de maux et de crimes qui ont inondé l'Europe, à commencer par Paris. »

Cette appréciation de notre œuvre lue par nous dans la lettre d'une personne dont l'honnêteté et les sentiments humains nous sont pourtant bien connus, peut servir de type à toutes les déclamations anti-révolutionnaires.

Or, cela fait mal de voir d'honnêtes gens se tromper ainsi. Nous les prions donc (car nous tenons à leur estime) de vouloir bien prêter un instant d'attention aux quelques observations rapides que nous allons leur adresser, dans toute la sincérité de notre âme et avec toute la bonne foi que nous leur reconnaissons aussi bien qu'à nous.

Divisons donc les Peuples en deux classes :

Ceux qui sont exploités par des gouvernants de même nation qu'eux, et ceux qui obéissent forcément à l'étranger dont ils sont la conquête.

Nous occupant d'abord des premiers, et sans sortir des droits que la religion a reconnus, mettons en avant ce principe le droit de subsistance, lequel découle naturellement et directement du fait de l'existence.

Eh bien ! comment s'exerce ce droit en notre société égoïste et décrépite, et de quelle façon remplit-on le devoir qui y correspond? La réponse est dans les faits. L'opulence de quelques uns coudoie la misère du plus grand nombre ; aux premiers, toutes les jouissances du luxe, tous les fruits savoureux du paradis terrestre ; aux autres la faim et le dénûment le plus complet de ce qui est indispensable à la vie : entre les deux classes, un oubli profond des plus vulgaires préceptes de l'Evangile : tout le reste à l'avenant ; le riche refusant les miettes tombées de sa table, le savant recommandant aux classes ouvrières une ignorance qui le sauvegarde, le prêtre prêchant, entre deux repas, la faim et la résignation à ceux qui n'ont rien à mettre sous la dent; le commerçant (fonctionnaire parasite qui doit disparaître à une époque prochaine) volant ou empoisonnant les acheteurs ; le patron, exploitant, par un travail inique, la misère de l'ouvrier ; partout enfin, le plus fort écrasant le faible sous le talon de sa botte ; puis tout en haut, un pouvoir souverain, personnification grandiose et vivace de l'égoïsme, tenant en bride, de concert avec un petit nombre de favoris, les exigences les plus légitimes et les plus modérées d'une foule d'humains, de frères à qui, sans pitié, l'on refuse et le pain de la vie et la nourriture de l'intelligence, et la liberté de la parole.

En admettant (ce qui est, et l'histoire le prouve) que l'humanité ne soit pas stationnaire, mais que marchant de perfectionnements en perfectionnements spirituels ou moraux, sociaux ou matériels, elle ait ainsi traversé dans la succession des siècles diverses périodes d'existence, différenciées par un bien-être relatif mais progressif, tels que l'état de sauvagerie faisant place à l'état de barbarie, remplacé à son tour par la civilisation ; en admettant enfin par une induction tout à fait rationnelle que la civilisation doive être, à un siècle donné, suivie d'un état plus parfait que l'état présent ; est-il logique, est-il humain de jeter la pierre aux hommes convaincus et dévoués qui cherchent à pousser l'humanité dans cette voie ?

En admettant qu'ils se trompent sur les moyens, ne doit-il pas leur être tenu compte de la noblesse du but?...

Et d'autre part, (nous interrogeons au nom de la justice), est-ce être bien exigeant que de demander le droit de vivre pour les créatures à qui Dieu a donné la vie, lorsqu'il suffirait, pour obtenir ce résultat, d'une répartition un peu plus équitable des fruits de la terre, ou seulement d'un mode de circulation plus rapide et plus sûr ?

Et enfin, lorsque aucun effort généreux n'est consenti soit par l'homme qui règne, soit par l'homme qui possède, faut-il donc s'étonner du cri de la misère ? faut-il s'indigner du désespoir de la faim?... Et fait-on, après tout, les révolutions pour l'unique plaisir de les faire, et n'y a-t-il pas au fond de tout cela une apparence de raison?

Que si nous passons à présent aux autres Peuples, à ceux qui se trouvent sous la main de l'étranger, qui sont sa *conquête*, sa chose, osera-t-on bien leur prêcher une résignation qui les confirme dans leur oppression, dans leurs douleurs? Est-il à propos de les blâmer lorsque, se fatiguant de leur état de bêtes de somme, ils essaient de regimber sous l'éperon et de lancer contre le pavé, le brutal qui les chevauche?

Oh ! c'est d'une barbarie navrante que de jeter ainsi la réprobation sur les Peuples qui veulent s'appartenir, qui veulent vivre sous leurs lois, se gouverner par leurs hommes, parler leur propre langue et manger leur pain tout seuls.

Et c'est une cruelle injustice, s'ils échouent dans leurs légitimes vouloirs, que de rendre solidaires de ce malheur les publicistes qui, d'après l'impulsion de leur conscience, les ont encouragés dans une aspiration qui les glorifie et dans une résistance qui les fait hommes.

Et, après tout, ne vaut-il pas mieux agiter le drapeaux des nations, que de tenir le baquet aux égorgeurs des Peuples ?...

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Genève, le 15 septembre 1849.

La réaction triomphant partout, les conservateurs suisses sont dans la joie, et si la lâcheté n'était pas leur principale caractéristique, ils tenteraient bien quelque chose pour ressaisir le pouvoir ; mais ils trouvent plus commode d'appeler l'étranger à leur aide, en dénonçant dans leurs ignobles feuilles des menées qui n'existent pas, et en s'acharnant partout contre les réfugiés. Les dispositions du pays sont excellentes ; mais la Suisse sent bien qu'elle est seule debout en Europe en face de la réaction, et les représentants seront forcés de céder jusqu'à un certain point aux exigences de plus en plus grandes des puissances, parmi lesquelles la République française n'est pas la moins impérieuse. Déjà l'ordre vient d'être communiqué aux réfugiés français qui sont ici de se rendre dans l'intérieur de la Suisse. Bientôt arrivera le tour des Italiens. Quant aux Allemands, il y en a toujours des milliers à la charge de la Suisse, des Badois surtout, au nombre de six mille environ. Tandis que la Prusse devient de plus en plus menaçante, Radetzki serre toujours de plus près le Tessin, où l'on n'est pas sans inquiétde. Où iront les malheureux réfugiés, si ce dernier asile de la liberté est envahi ? Le Peuple se lèvera bien comme un seul homme, et plus d'un ennemi tombera sous les balles des carabiniers suisses ; mais à la fin la force brutale aura raison de ces braves, et le continent tout entier sera livré à la réaction. Vous direz peut-être que je vois trop en mal ; mais j'ai l'œil sur la France, et je la vois trop indifferente devant le danger qui menace la liberté du monde, pour espérer que celle-ci ne périsse pas pour un temps. Je dis pour un temps, car on ne fusille pas les idées, et si les Cosaques s'avisaient de nous faire visite, ils risqueraient bien de devenir républicains.

Nous recevons les deux lettres suivantes du représentant du peuple Commissaire. Il a tort de s'étonner de ce que la réaction frappe un ennemi désarmé, la réaction n'est brave que contre de pareils ennemis, elle se garde bien de s'attaquer à plus fort qu'ellé; nous l'avons vu le 24 février et le 4 mai, nous le verrons toujours. Pour ce qui est des calomnies dont le citoyen Commissaire a à se plaindre, ce doit être pour lui un titre de gloire : les hommes de la réaction ne s'attaquent ordinairement qu'à ce qui est pur et désintéressé pour essayer de le tuer avec leurs calomnies. Heureusement pour la vérité que le pays sait discerner ce qui est juste. Que les persécutés ne cessent donc pas d'espérer ; la France pense aux captifs ; ils témoignent aux yeux du monde pour la démocratie : tôt ou tard leurs souffrances produiront une abondante moisson pour l'armée de l'humanité.

Conciergerie, 16 septembre 1849.

Monsieur le rédacteur en chef,

Je vous prie d'accorder une place dans vos colonnes à la lettre suivante que j'adresse à l'*Assemblée nationale* et au *Courrier français*.

Salut et fraternité.

COMMISSAIRE,
Représentant du peuple.

« Conciergerie, 16 septembre 1849.

» A monsieur le rédacteur de l'*Assemblée nationale*.

» Monsieur le rédacteur,

» Vous reproduisez, dans votre numéro du 15 septembre, comme l'emprun ant au *Times* du 14, un entrefilet qui me concerne.

» Il s'agit d'une lettre faisant partie de nombreux papiers saisis par le gouvernement prussien aux mains de ceux que la réaction appelle les conspirateurs du pays de Bade, et transmis aux autorités françaises.

» Cette lettre que j'aurais écrite à un M. George de Sarrelouis, peu de jours avant le 13 juin, se rapporterait aux moyens de révolutionner la Prusse, et serait un modèle de style grotesque en même temps qu'un curieux mélange de *présomption*, d'*ignorance* et de *férocité*.

» Je commence par démentir complètement et absolument le fait sur lequel s'appuie l'article reproduit. Je n'ai écrit ni à M. George de Sarrelouis, ni à qui que ce soit, de lettre relative, soit au pays de Bade, soit à la Prusse ; la lettre qu'on me prête est donc une pure invention du correspondant du *Times*.

» Quant aux réflexions si favorablement accueillies par vous sur mon ignorance en particulier, et celle des socialistes en général, je ne crois pas devoir les relever. Je suis habitué déjà aux aménités de la République honnête et modérée.

» J'ajouterai seulement que si, enfant du peuple, je n'ai pas reçu la superficielle instruction de l'esprit dont se parent comme d'un trophée les *gentilshommes* qui rédigent vos colonnes, les faits au milieu desquels j'ai vécu de la

---

tous ; Morisset possède une jolie femme, qui a eu un jour l'imprudence de laisser son portrait dans les mains du Montagnard.

Le premier acte se passe chez le gentilhomme. Sous prétexte de chevreuil tué sur ses terres, et qu'il faut par conséquent offrir à la comtesse, le neveu en question s'est introduit céans pour jurer un amour éternel à sa fille. Madame, survenant, accepte le chevreuil et congédie le chasseur en l'invitant à revenir. Pourquoi ne pas l'inviter à rester ? se dit mademoiselle.

Ici l'on annonce Mme Morisset, qui vient lire le *Moniteur* : elle serait si heureuse d'apprendre que son mari est de la commission des vingt-cinq, et qu'un autre, pour son repos, reste également à Paris. Il n'en sera malheureusement rien : à peine s'est-elle retirée, que voici accourir nos trois représentants. On est fatigué, on a un appétit d'enfer, on ne parlera pas de politique sous peine de payer vingt-cinq francs d'amende. Le comte a entendu parler d'un chevreuil ; on le mangera, mais c'est vendredi, et si monsieur est un peu voltairien, madame, en revanche, observe religieusement quatre temps et vigiles. Allons, va pour le poisson, et vite à table ! Mais on compte sans son hôte, c'est à dire sans ses électeurs ; il en tombe tout à coup trois comme une bombe au manoir, de couleurs différentes. Le républicain, socialiste par dessus le marché, prend à partie Dumoulin. « Vous ici, citoyen, vous chez un comte ! Quelle apostasie ! » On devine la réponse ; elle est digne, convenable ; et le socialiste se retire raide, ferme sur son terrain, mais non en sot ni en méchant, comme on eût peut être voulu le voir poser. Le conservateur ouvre alors son feu contre Morisset : « Comment, monsieur, vous avez laissé debout cinq préfets républicains encore ! vous n'avez pas osé tout detruire, tout incarcérer ! Allez, vous n'êtes pas digne d'avoir la voix d'un épicier comme moi ! » Bref, c'est de la modération poussée au dernier paroxisme de la rage, et l'honnête représentant envoie l'épicier promener.

Vient le tour du légitimiste, qui obtient une entrevue secrète. Il exhibe le portrait de M. Crédit ; la conspiration ne peut pas manquer de réussir ; mais le comte de Blossac, au lieu de s'enflammer pour la bonne cause, éconduit poliment le vieux Chouan.

On dînera donc enfin ! Ces dernières scènes sont vraiment pleines de *vis comica*.

Au second acte, nous sommes chez le représentant de la Montagne. Sa servante lui apprend la dévastation de son jardin par ceux qu'il appelle *ses frères* dans son département comme à la tribune. Ceci est une mauvaise, une détestable charge M. Clairville. Il ne s'est jamais rien passé de semblable. Passons outre. Le comte de Blossac, poursuivi par les électeurs, demande avec sa fille l'hospitalité à Dumoulin. Les deux amis surprennent fille et neveu au milieu de leurs déclarations d'amour. Le montagnard gronde amicalement le jeune homme ; le royaliste, par une sorte de prudence politique, emmène sa châtelaine. Survient madame Morisset ; elle veut son portrait ; mais comment se séparer d'un objet si cher. « Non, madame, c'est impossible. » Oh ciel ! on entend la voix du mari. Il faut vite se cacher derrière le rideau d'une fenêtre. Morisset porte un œillet rouge à la boutonnière. Cette fleur, d'après un rapport du sous-préfet, est le signe de ralliement d'une prétendue conspiration rouge, et comme Dumoulin est maire de son village, il fait arrêter momentanément son ami, pour sauver l'honneur de sa femme.

Elle quitte une retraite où on avait déjà été sur le point de la découvrir, trouve un autre œillet rose sur la table, le fixe à sa ceinture et se réfugie dans la chambre à coucher où, à quelques minutes de là, son mari la surprend. Mais, par la présence d'esprit du montagnard, son œillet donne le change au mari. Morisset a donc épousé une républicaine. Quel coup de foudre pour un député conservateur !

Au troisième acte enfin, l'intrigue se dénoue au logis de ce dernier. Dumoulin a cru renvoyer à sa femme le portrait redemandé ; mais c'est une miniature de M. de Chambord qu'il a remise au commissionnaire avec une lettre que, par bonheur, il a oublié de signer. Reconnaissant sa méprise, il veut la réparer en substituant le portrait à la miniature ; il entre donc dans la chambre de madame.

Morisset veut également y pénétrer, persuadé qu'il est d'y trouver de la poudre et tout un arsenal à l'usage des socialistes du département. Sa femme se met en travers de la porte. Vaine barrière. il la franchit, et ramène... Dumoulin ? Du tout, car Dumoulin a sauté bravement par la fenêtre, mais une hampe de lit et un châle rouge qu'il prend d'abord pour un emblème séditieux. Mais un bouquet tricolore qu'on lui présente plus tard le rassure. Dumoulin et de Blossac croient être à l'abri des charivaris électoraux chez leur ami. Ils en reçoivent un, et Morisset, qui veut intervenir, a sa part du concert. Eh bien ! pour resserrer les liens de l'amitié en présence d'une telle ingratitude politique, on mariera ensemble neveu et fille, d'autant plus que de Blossac a cru entrevoir dans le jeune homme des tendances quasi-légitimistes et que Dumoulin a surpris mademoiselle lisant, quoi ? Louis Blanc !

La noce une fois faite, vite à Paris ; les électeurs font de la province une géhenne.

La pièce, qui nous rappelle les *Trois Quartiers* de Picard, a réussi, nous en félicitons un galant homme, M. Montigny. Elle demande toutefois des coupures. Ajoutons qu'on y trouve certaine forme littéraire qui sent peu son Clairville ; nous en ferons honneur au pseudonyme Jules Cordier.

MM. Ferville, Geoffroy et Tisserant ont joué leurs rôles selon leur habitude, d'une manière supérieure. Mlle Melcy a résolu d'être toujours charmante.

Nous n'avons pas le don d'ubiquité, nous renvoyons donc à notre prochain feuilleton le nouveau *Congrès de la paix* qui s'est organisé aux Variétés et ces *Grands écoliers* que le Vaudeville a aussi envoyés en vacances, infatigables travailleurs qu'ils sont !

Le théâtre Montansier nous a montré un *Tigre du Bengale*. On le voit d'avance, il s'agit d'un mari jaloux, et nous doutons fort que le soleil brûlant du Bengale éclaire des tigres conjugaux aussi enragés que celui de MM. Brisebarre et Marc-Michel.

Pont-aux-Choux est donc affecté, au plus haut degré, d'une maladie à laquelle les filles d'Eve de la civilisation actuelle, par la légèreté de leur conduite, donnent trop souvent prise dans le foyer domestique. Ce n'est, du reste, pas le cas pour sa femme, qui ne songe nullement à suivre la voie tracée par le Père du mensonge (c'est ainsi qu'un grand pécheur converti de l'antiquité appelle le Malin Esprit) à la mère des humains. Mais amené dans la loge de notre tigre, et sans penser également à mal, *Timothée Cerfeuil*, niais au début, finit par se dégourdir, par s'émanciper. Bref, au dénouement de la pièce, le mari jaloux l'implante lui-même chez lui en ami, dangereux à l'avenir, après l'avoir d'abord injustement soupçonné lui et sa femme.

Il y a là un traque de chambre en chambre d'un effet très comique et durant lequel Cerfeuil poursuivi perd ici une canne, là son chapeau, plus loin un soulier, et, afin d'échapper aux fureurs du tigre, se grime avec sa défroque. Malheureusement, le tout est assaisonné de gravelures bonnes seulement à mettre en joie de pâles Phrynés, des imberbes échappés de l'école et les vieux roués d'un système qui va partout prêchant le respect des mœurs et de la famille. Avec la même donnée et un dénouement autre on aurait pu exciter un rire franc parmi les corrompus sans mécontenter les personnes d'un goût plus délicat : mais, en dépit de la République, les auteurs qui travaillent pour le théâtre Montansier ne croient pas qu'il soit bon de rompre avec les traditions du théâtre du Palais-Royal, où l'on était toujours en pleine *Ecole du scandale*, moins le génie de Shéridan, bien entendu.

Trois hourras pour le jeu de Sainville, cette bouche si rabelaisienne, et d'Hyacinthe, ce nez toujours ébouriffant. N'oublions pas non plus dans nos éloges Mlle Brassine.

Les grandes scenes ne nous ayant rien donné de neuf, force nous est de ne point nous écrier avec le poète latin : *Paulo majora canamus*.

P.-S. — Nous jouons de malheur ; nous avons encore été ajourné. Le banquet typographique annuel l'exigeait, et devant les exigences de la démocratie nous courberons toujours de bon cœur la tête du Sicambre.

JEAN JULVÉCOURT.

vie du prolétaire et du soldat ont détourné mon esprit de la présomption, et m'ont appris ce qu'il y a de lâche et de féroce à frapper un adversaire politique qui ne peut pas se défendre, et à préparer l'opinion publique contre un homme accusé, dont la personne devrait être sacrée pour tout écrivain qui se respecte.

» Je vous prie, et au besoin je vous requiers d'insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro.

» Agréez, monsieur le rédacteur, etc.

» COMMISSAIRE ,
« Représentant du peuple. »

Le citoyen Bonnefond vient d'adresser la lettre suivante à M. le ministre de la justice.

« Sainte-Pélagie, 15 septembre 1849.

» Citoyen,

» Vous annoncez, dans votre *Moniteur*, une enquête sur les faits relatifs à ma translation de Rouen à Paris.

« C'est la vérité que vous recherchez sans doute, afin que d'autres détenus politiques ne soient plus à l'avenir victimes des indignes traitements que j'ai subis. Cet espoir me console; mais comme on pourrait oublier de m'interroger, moi le témoin principal de l'enquête, je prends les devants et je m'adresse à vous.

» Ils sont, je vous l'assure, d'une absolue vérité les faits dénoncés à votre collègue Dufaure par mes co-détenns.

» Oui, citoyen ministre, au sortir de la prison de Rouen, on m'a mis les menottes, et il n'y avait ni erreur ni confusion : j'avais réclamé; mais le brigadier *avait des ordres plus précis*. Peu rassuré, en effet, par les excuses de votre collègue de l'intérieur pour un pareil abus de la force commis sur le citoyen Furet, j'avais écrit la veille au colonel de la gendarmerie, afin de lui rappeler ma qualité de détenu politique. Ma lettre ne demeura pas inutile, car elle motiva *des mesures plus* RIGOUREUSES; je la retrouvai entre les mains d'un gendarme, avec une note qui me rendait l'objet d'une surveillance spéciale pendant mon transfèrement. Un dangereux bandit éveillerait-il une plus active sollicitude?

» Mais ce que mes amis politiques de la prison de Rouen n'ont pu vous apprendre, c'est que, tandis que la voiture était accordée aux compagnons de route que m'imposaient vos gendarmes, à des détenus non politiques, elle m'était rigoureusement défendue à moi par le médecin de la prison de Mantes, M. Bonneau. En partant de Rouen, j'avais la voiture par ordre du médecin de la prison.

» A Saint-Germain, nouvelle avanie, nouvel arbitraire. Je ne sais quel porte-clefs confisqua ma valise, et il me fut impossible de changer de linge, d'écrire à Paris, pour demander ce dont j'avais le plus grand besoin; mais tel n'était pas le bon plaisir d'un geôlier!

» Recevez, monsieur le ministre, mes salutations.

« BONNEFOND, détenu politique. »

PRUSSE.

« Il règne à Berlin, dit l'*Emancipation*, une grande incertitude sur l'avenir. Tout semble obscur, parce que chacun comprend que le drame se joue pour le moment en dehors des chambres et même en dehors du cabinet. Le voyage de Tœplitz a eu des résultats sur lesquels le ministère n'a pas été consulté, dont il n'est pas encore instruit. La conclusion a en tirer est fort simple : ces résultats ne sont en rapport ni avec l'opinion des chambres ni avec celle du cabinet. Les *piétistes* travaillent sourdement contre le cabinet; ils réussiront très certainement à amener sa chute. Ce jour là, le régime constitutionnel sera fort compromis en Prusse. Le but des *Piétistes* est très décidément le rétablissement de l'ancien régime. Nous disions tout à l'heure que tout est obscur à Berlin; le mot dont nous nous sommes servis est bien adouci, car pour les esprits clairvoyants on peut déjà dire le but vers lequel le pays est poussé par la réaction. En attendant, les deux chambres se hâtent de terminer le travail dont elles sont chargées sur la révision de la Constitution. »

— On écrit de Berlin, le 14 septembre :

L'accueil que notre cour a fait à M. de Persigny, aide-de-camp du président de la République française, fait sensation. L'ami de Louis Napoléon a été traité avec tous les égards. M. de Persigny a généralement plu et l'amabilité de cet ambassadeur, qu'on sait apprécier à Potsdam, ne pourra que contribuer à consolider l'amitié entre la France et la Prusse. On s'occupe beaucoup dans le public des paroles suivantes qu'on dit avoir été adressées par une très haute personne à M. de Persigny : « Nous n'oublierons jamais que, lorsque la Prusse était abandonnée de tous, c'est la France qui lui a tendu la main. »

POLOGNE.

Les journaux de Varsovie du 12 septembre se taisent toujours sur la mort du grand duc Michel. Le public n'en est informé que par la fermeture des théâtres, qui ont interrompu leurs représentations depuis le 9 septembre.

LÉOPOL, 15 *septembre*. — Deux bataillons sont partis d'ici pour la Hongrie qui, à ce qu'on assure, sera occupée exclusivement par l'armée autrichienne. Les Russes doivent quitter complétement la Hongrie, et ils ne laisseront que 20,000 hommes pour occuper la Gallicie. Les anciens seigneurs de notre province sont occupés à introduire dans leurs biens des changements nécessités par l'abolition de la corvée. Les juifs consacrent beaucoup de capitaux à acheter des biens fonciers.

(*Feuilles constitutionnelles.*)

POSEN, le 13 *septembre*. — Le journal *Dziennik-Polski*, en parlant de la position des députés polonais à Berlin, dit :

« La position de nos députés ressemble en effet à un lit de Procuste. Il n'y a nulle part de députés qui, pour représenter des droits plus sacrés, soient exposés à une torture pareille à celle qu'éprouvent les nôtres. Ils constituent dans le parlement prussien une véritable anomalie, pour ainsi dire, une maladie de l'organisme parlementaire, de même que leur pays est un membre malade du corps d'état prussien. »

Le même journal recommande aux députés de se tenir éloignés de tous les partis prussiens, et de se renfermer uniquement dans la défense des droits qui ont été accordés au grand duché de Posen.

HONGRIE.

D'après le *Lloyd*, on a amené à Arad de Vilagos où Gœrgey s'était rendu, quinze généraux, 2,100 officiers supérieurs, 208 officiers d'état-major et 11,000 soldats et sous-officiers. D'après cela il y aurait pour le moins 10,000 soldats hongrois qui n'auraient pas voulu partager la soumission de Gœrgey. Il y a à Arad et autour de cette ville cent mille Autrichiens et Russes. On y amenait encore de la Transylvanie des officiers insurgés faits prisonniers. Le choléra, la dysenterie et les fièvres étaient à l'ordre du jour dans les premiers jours de septembre.

— Les honweds du corps de Gœrgey auxquels le maréchal Paskiewicz a donné la permission de rentrer chez eux sont obligés, d'après un ordre du général Haynau, de se présenter devant les autorités militaires comme prisonniers de guerre. (*Lloyd.*)

— On continue à Presbourg de prononcer des sentences de mort contre les chefs des insurgés. Ceux qu'on veut épargner sont envoyés comme soldats aux régiments autrichiens. C'est ainsi qu'on a envoyé comme soldats dans les trains deux comtes, un Esterhazy et un Zichy. Le château de Presbourg est fortifié.

— On prépare dans les environs de Komorn un grand nombre d'échelles, ce qui annoncerait qu'on n'a pas l'intention de se borner à bloquer seulement la forteresse. Le général, dans la prévision qu'elle sera bientôt prise, a fait préparer autant de gibets qu'il y a de chefs qui commandent dans la forteresse.

— La forteresse de Péterwardein, qui s'est rendue sans se défendre, a été trouvée dans un état parfait. Des approvisionnements en tout genre y étaient en abondance; elle avait 300 canons, 4,000 fusils en réserve, et la garnison s'élevait à 7,600 hommes.

— On écrit d'Agram, le 10 septembre, que le ban y a fait la veille son entrée, et que la population, qui voit en lui toujours le héros national, l'a reçu avec un grand enthousiasme.

AUTRICHE

Croatie. — AGRAM, 8 *septembre*. — Le ban a fait publier une proclamation qui presse les habitants d'accepter la Constitution autrichienne. Ce document exprime la même conviction que le ban a manifestée dès le commencement de la guerre, c'est à dire que les divers Peuples de la monarchie autrichienne peuvent sauvegarder leur nationalité sans se détacher de la monarchie. Nous reproduisons en abrégé cette proclamation, qui nous parait une pièce intéressante, en ce sens qu'elle se prononce sur une question qui est encore pendante à Vienne, où on n'a pas encore décidé si on doit ou non appliquer à la Hongrie la Constitution autrichienne.

« Mes chers frères et compatriotes,

» Par son manifeste du 4 mars dernier, S. M. l'empereur a donné aux Etats de l'Autriche une constitution qui satisfait tous nos vœux. Tous les peuples de l'empire l'ont accueillie avec enthousiasme et reconnaissance. Et vous aussi, mes chers frères, vous reconnaîtrez qu'elle nous accorde plus que nous ne pouvions espérer à l'époque de notre mouvement pour maintenir l'unité de l'empire et l'égalité des droits de toutes les nationalités. Cette constitution assure l'administration autonome du pays, de la même manière que dans tous les autres Etats de l'Autriche constitutionnelle, autant que le permet l'unité d'un empire puissant. Unité du tout et indépendance des parties, voilà les bases de cette constitution, et les royaumes de Croatie et d'Esclavonie ont obtenu un témoignage de la reconnaissance impériale.

» Ils ont obtenu beaucoup de droits et de privilèges nouveaux; leurs institutions propres sont maintenues dans une indépendance complète du royaume de Hongrie, et on leur accorde la participation qui leur revient aux affaires communes de la monarchie. Comme les événements de la guerre m'empêchent d'assister personnellement à la promulgation solennelle de la constitution dans la capitale du pays, je vous l'envoie du champ de bataille, afin que vous puissiez commencer immédiatement les travaux d'organisation du pays, notamment, en ce moment, la constitution particulière de ces royaumes et la loi électorale pour la diète.

» Dans ce but, des hommes connaissant à fond tous les rapports du pays et possédant une aptitude spéciale, sont appelés à Vienne. La patente du 7 juillet dernier a garanti la suppression des obligations urbaniales dans les royaumes d'Esclavonie et de Croatie. Cette patente sera publiée spécialement, ainsi que les ordonnances nécessaires pour qu'une indemnité équitable soit payée immédiatement et que des avances soient faites aux parties intéressées. A vous, braves habitants des frontières, deux lettres autographes du 31 mars dernier vous ont fait remise d'un million et demi de dettes pour avances concernant l'agriculture.

» On vous a donné, en outre, l'assurance que vous resteriez soumis, pour tout ce qui concerne le service militaire, au pouvoir exécutif de l'empire, mais en conservant votre constitution communale particulière, et que vous auriez les mêmes droits que les autres Peuples. »

Le baron Jellachich, après avoir tracé un tableau éloquent des malheurs de la guerre, exprime l'espoir que, par le retour de la paix, la confiance pourra renaître; mais, pour arriver à ce résultat, il faut absolument la coopération loyale de toutes les nationalités. Il termine en invitant ses compatriotes à ne pas prêter l'oreille aux insinuations des ennemis de l'ordre et de la tranquillité du pays.

Bohême. — PRAGUE, 10 *septembre*. — Les prêtres évangéliques de la Bohême et de la Moravie se proposent de fonder une église nationale. Ils ont refusé de prendre part aux délibérations de leurs coreligionnaires allemands, convoqués par le gouvernement à Vienne, et ils se sont réunis dans les derniers jours du mois de juillet à Ksel, au nombre de 49 pasteurs et de 47 députés des communes slaves. Le sujet de leurs délibérations était : l'organisation de l'Église, les écoles, l'entretien du clergé et des veuves des pasteurs, la demande des mêmes droits dont jouit l'Église catholique. Dans le projet de cette nouvelle organisation, dont le but principal est de préserver les protestants de la Bohême de l'influence des Allemands, se trouve aussi la demande d'une faculté de théologie pour les protestants slaves à l'université de Prague.

RUSSIE.

Outre l'ordre du jour de l'empereur à l'armée, pour la remercier de l'heureuse issue de la guerre en Hongrie, le *Journal de Saint-Pétersbourg* publie encore un ukase, daté de Varsovie le 9 août, par lequel l'empereur annonce à la nation le résultat de cette guerre. Nous y lisons entre autres :

« Les forces ennemies, pressées de tous côtés au nord et à l'est par nous, au sud et à l'ouest par l'armée autrichienne, ont déposé les armes devant les troupes russes et ont eu recours à notre médiation afin d'obtenir un magnanime pardon de leur souverain légitime. Après avoir rempli religieusement notre promesse à cet égard, nous avons ordonné à nos troupes de rentrer dans leurs foyers. Pénétré de gratitude envers le dispensateur de tous biens, nous crions vers lui, du fond de notre cœur : En vérité, Dieu est avec nous ! Ecoutez, ô Peuples ! et entendez-le bien, Dieu est avec nous ! »

Dans ces dernières phrases l'orgueil et le blasphème contre les droits des Peuples et la justice éternelle semblent vouloir se surpasser. Il faut encore remarquer que l'exclamation comminatoire s'adresse *aux Peuples*. Le sens de la politique de Nicolas y est exprimé clairement.

— Un ukase daté de Varsovie, le 31 août, ordonne une nouvelle levée de recrues pour remplir les vides occasionnés dans l'armée pendant la guerre de Hongrie, moins par les pertes éprouvées sur le champ de bataille, dit l'ukase, que par les maladies et surtout par le choléra. La levée, comme de raison, pesera surtout sur les gouvernements de l'ouest, c'est à dire sur la Lithuanie, la Podolie, la Volhynie et l'Ukraine, car ces provinces fourniront huit hommes sur mille, tandis que la Russie proprement dite, moins plusieurs gouvernements qui ne fourniront aucune recrues, n'en donnera que quatre sur mille. Le *Constitutionnel*, probablement pour effrayer ses lecteurs, fait monter la levée des recrues, ordonnée récemment en Russie, à *dix-huit* hommes par mille! Cela ne ferait qu'un petit recrutement d'un demi-million de soldats !)

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 13 *septembre*. — Chambre des députés. Séance du 12. — La chambre au commencement de la séance a nommé une députation qui doit se rendre à Gênes pour recevoir la dépouille mortelle de Charles-Albert.

Elle a ensuite entendu les rapports de M. Pescatore sur l'abolition des majorats et un autre de l'avocat Colla pour augmenter les appointements des juges d'instruction.

D'après tous les bruits qui avaient couru, on s'attendait à un changement de ministère. L'échec qu'il avait subi dans la séance précédente donnait quelque fondement à cette opinion. Mais la nouvelle que Garibaldi avait été mis en liberté et la présence sur les bancs ministériels des secrétaires d'Etat de l'intérieur et des finances ont rendu un peu de calme aux députés de la droite.

ALEXANDRIE. — Le conseil municipal de cette ville a résolu de rendre ses séances publiques. Il a d'abord fait un règlement, qu'il a soumis à l'intendant. Celui-ci l'a renvoyé au ministère, et le ministère l'a renvoyé sans approbation, censurant, au contraire, la détermination du conseil municipal.

Le conseil alors a pris une délibération pour rendre ses séances publiques, a fait son règlement, et a déclaré qu'il se passerait de l'autorisation supérieure.

On arrange la salle où le conseil tiendra ses délibérations, et lors de la session d'automne, il y siégera publiquement.

GÊNES. — Des désordres ont éclaté à Gênes, à l'occasion des mesures prises au sujet du choléra.

Quelques hommes du peuple ont dernièrement assailli deux honorables citoyens, membres de la commission sanitaire, qui avaient été signalés dans la rue del Carmine comme des empoisonneurs qui venaient apporter le choléra. Ils eurent à supporter toutes sortes de menaces et d'insultes, et coururent de grands dangers.

Ce sont les fruits de l'ignorance, dit la *Bandiera del Popolo*, dans laquelle les jésuites ont tenu jusqu'à présent ce pauvre peuple. Maintenant cette exécrable secte se sert de lui pour enfanter des désordres qui puissent la conduire à ses fins.

— On attend de jour en jour le pyroscaphe qui doit apporter les dépouilles de Charles-Albert.

12 *septembre*. — Hier, à six heures après midi, Garibaldi partait pour Nice sur le vapeur *Saint-Georges*. Dès cinq heures une foule de petites barques étaient dans le port et environnaient le pyroscaphe, priant les marins d'inviter Garibaldi de monter sur le tillac.

Bientôt le vapeur prit sa course, mais s'arrêta immobile à l'entrée du port. Ensuite on vit une chaloupe se diriger vers *le Saint-Georges;* mais il était déjà en mer avant que les petites barques eussent pu en approcher.

On assure que Garibaldi sera demain de retour à Gênes.

Parme. 10 *septembre*. — L'amnistie a ici un plein et entier effet; le bâton est à l'ordre du jour. Il y a une semaine, un pauvre jeune homme avait été condamné à recevoir trente coups de bâton; on lui en administra 35 parce qu'il avait refusé d'arranger lui-même le banc sur lequel il devait s'étendre. Le pauvre jeune homme, transporté à l'hôpital, y est devenu fou.

L'université est fermée, et l'on a créé deux commissions pour examiner la conduite et l'habileté des professeurs, beaucoup desquels seront certainement éloignés de leurs chaires.

— On a fermé le couvent des Bénédictins.

Lombardie. — MILAN. — La congrégation municipale de Milan a été dissoute. On en donne pour motif l'adresse qu'elle avait faite à l'empereur.

Vénétie. — VENISE. — La *Gazette de Venise* publie la notification suivante :

« Le motif pour lequel des districts et des communes qui appartiennent à la province de Venise avaient été joints à d'autres provinces ayant cessé, il est porté à la connaissence du public que la province est réintégrée dans ses anciennes limites, et que, dès le jour de la promulgation des présentes, l'administration des districts et communes susmentionnés rentreront comme auparavant dans les attributions de la congrégation provinciale de Venise.

Toscane. — Le *Moniteur toscan* contient beaucoup de nominations dans l'armée.

Le major Hugel a été nommé par l'Autriche envoyé auprès du grand-duc de Toscane.

L'Autriche cherche de plus en plus à affermir sa domination sur ce pays. L'un des moyens qu'elle veut employer, c'est une union douanière, ou du moins un traité de commerce qui serait très avantageux pour elle, et ruinerait ici les intérêts de la France.

Etats romains. — ROME, 8 *septembre*. — Ce soir doit ouvrir le théâtre Argentina. Je crains qu'il n'y ait du bruit. Les esprits sont fort aigris.

Il n'est que trop vrai que nous ne pouvons guère conserver d'espérance. La liberté ne sera ni rendue ni garantie, si nous devons en croire les bruits qui courent, et qui sont assez fondés.

L'ultimatum français se réduirait à trois points : consulte d'Etat avec voix délibérative pour les affaires de l'intérieur; amnistie partielle, retrait de tout le papier-monnaie, paiement de toutes les dettes passées, et par conséquent reconnaissance des actes du précédent gouvernement.

Pie IX tient ferme et prétend qu'il ne veut pas se laisser faire la loi. Il veut que les Français s'en tiennent à leurs proclamations par lesquelles ils avaient annoncé qu'ils venaient garantir l'indépendance du pape; qu'il entend donner, concéder, accorder et faire ce qu'il jugera convenable sans subir aucune influence.

Que l'on compare ces paroles avec les actes de Gaëte et ceux de la commission pontificale, et l'on verra ce que les Romains peuvent attendre de la bonne volonté du pape.

SUISSE.

GENÈVE, 15 *septembre*. — La loi sur les fortifications de la ville de Genève, qui vient d'être votée en deux premiers débats au Grand Conseil, sera soumise aujourd'hui au troisième; nous espérons qu'elle obtiendra la sanction définitive de l'autorité législative. C'est une loi d'une grande importance; elle est comme le complément de toute notre nouvelle organisation démocratique; elle abat le dernier obstacle au développement naturel, moral et matériel, auquel les institutions populaires appellent les nations qui savent les pratiquer.

Berne. 15 *septembre*. — Informé par le gouvernement de Berne qu'un bureau d'enrôlements pour les régiments suisses à Naples s'est formé à Come, frontière du Tessin, le conseil fédéral a ordonné aux cantons capitulés de défendre aux conseils administrateurs des régiments suisses, et sous leur responsabilité, de ne plus enrôler de Suisses où que ce soit. Pour ce qui regarde les étrangers, le conseil fédéral croit qu'il n'a aucune raison de s'en mêler, en tant qu'ils seront enrôlés hors de la Suisse.

— Sur les réclamations du pouvoir exécutif d'Argovie, le conseil fédéral, au nom de la constitution fédérale, a ordonné au gouvernement de Lucerne de laisser libre l'entrée des marchés pour les israélites d'Argovie.

ESPAGNE.

MADRID, 12 *septembre*. — Le ministère a commencé à s'occuper sérieusement des tarifs de douanes. A la première réunion assistaient les ministres des finances, de l'intérieur et de la marine, les directeurs et sous-directeurs des finances, et quelques autres personnes compétentes. Tous les jours il doit y avoir une séance de deux heures, consacrée à l'examen de cette question importante, et l'on croit que le travail, pour les nouveaux tarifs à établir, sera terminé pour le 20. L'impression des nouveaux tarifs prendra huit à dix jours; de sorte que l'on espère que la publication pourra avoir lieu vers la fin de septembre, ou au commencement d'octobre. On croit généralement que, sur quelques articles, les droits seront plus élevés.

On ne sait encore si les chambres seront convoquées pour le 10 octobre.

Nous avons reçu hier trop tard pour l'insérer la lettre suivante ;

Paris, le 16 septembre 1849.

Monsieur,

La *Tribune des Peuples* a reproduit deux articles du *Temps* au sujet du conflit entre le rédacteur de ce journal et les rédacteurs de l'*Assemblée nationale*.

Ces deux citations peuvent égarer sur cette affaire l'opinion publique. Je laisse à votre loyauté le soin de reproduire la réponse de l'*Assemblée nationale*.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A. DE LA VALETTE.

Sur la même affaire, deux articles avaient été publié, l'un par le *Temps*, l'autre par l'*Assemblée nationale*; nous nous sommes bornés à reproduire l'article du *Temps*, parce qu'il était entièrement conforme à notre manière de voir. Aujourd'hui, M. le rédacteur en chef de l'*Assemblée nationale* fait appel à notre loyauté, pour que nous donnions place dans nos colonnes au récit qu'il fait de son affaire avec M. Xavier Durrieu; nous ne demandons pas mieux que d'obtempérer à la requête qui nous est présentée, seulement nous devons déclarer de nouveau que, de l'avis de tous les hommes de cœur, M. Xavier Durrieu a raison de refuser une affaire d'honneur avec M. de Lavalette, tant que ce dernier n'aura pas déclaré de quelle source impure il tient les dénonciations qu'il a publiées.

Déjà, lors des élections de juillet dernier, l'*Assemblée nationale* a affirmé que les démocrates ne pouvait tenir aucune réunion sans qu'il y eût au moins parmi eux un agent de police, et la preuve de son affirmation, l'*Assemblée nationale* la fournissait en publiant effectivement des détails intimes de réunions du comité démocratique tenues en vue des élections. Il demeurait donc acquis que l'*Assemblée nationale* recevait des communications de la police secrète, la police politique, celle qui sera toujours flétrie par les honnêtes gens de tous les partis. Récemment, l'*Assemblée nationale* a donné des détails sur une réunion qui s'est tenue dans les bureaux du *Temps* : ces détails, d'où les tenait le journal dont M. de Lavalette est le rédacteur en chef? D'hommes attachés à la police politique, qui abusaient de la confiance dont les honoraient les rédacteurs du *Temps*.

Ceux-ci s'en sont justement émus, et M. Xavier Durrieu a publié dans son journal une note que nous avons reproduite parce que nous l'approuvions complètement. M. de Lavalette a demandé satisfaction par la voie des armes. M. Xavier Durrieu a répondu qu'il se battrait lorsque M. de Lavalette aurait fait connaître le nom du misérable qui, par un abus de confiance, trahissait les détails de l'intimité; jusque là M. de Lavalette serait considéré comme acceptant la solidarité de cette action, et à ce point de vue aucun homme d'honneur ne pouvait avoir affaire à lui.

Tels sont les faits, et la manière de les raconter n'en changera pas la signification.

Nous avons donné notre appui au journal le *Temps* dans cette circonstance, parce que sa cause est celle de tous les démocrates, et des honnêtes gens de tous les pays qui ont eu à se plaindre de la police secrète, ce reste de l'inquisition qu'il est temps de faire disparaître.

Voici l'article qu'on nous prie de reproduire, il ne change rien à la question. Nous avons seulement supprimé les deux dernières phrases, qui contiennent des injures que même la prière ne saurait nous décider à publier :

Le *Temps* contient ce soir un récit mensonger d'une explication entre M. de La Valette et M. Xavier Durrieu. Malgré notre répugnance à livrer à la publicité ces sortes d'affaires, nous sommes bien forcés de présenter quelques rectifications. Du reste, l'attitude d'un chef des rouges dans cette circonstance renferme plus d'un enseignement.

Les documents et les détails que nous avons souvent donnés sur les menées des révolutionnaires, sur leurs conciliabules, sur leurs complots, ont été plus d'une fois utiles à la cause de l'ordre. Ces renseignements avaient toujours pour source primitive les *indications* des rouges.

Il y a trois jours, nous avons raconté ce qui s'était passé dans la réunion de la rue Chabannais; à ce sujet, nous avons reçu une lettre signée par les membres du bureau de cette réunion.

Dans cette lettre, en protestant de ses bonnes intentions pour l'ordre, on reconnaissait que l'*Assemblée nationale* a été bien renseignée, et l'on annonçait que dorénavant on chercherait un mode de convocation « qui ne permît pas à M. Carlier de mettre des agents de police en MAJORITÉ dans la réunion. »

Nous avions déjà fait composer cette lettre, que nous trouvions trop curieuse pour ne pas la donner à nos lecteurs, quand on nous a remis un article du journal le *Temps*.

Cet article était grossier et injurieux pour les rédacteurs de l'*Assemblée nationale*.

M. de La Valette, gravement insulté avec ses collaborateurs, a dû envoyer deux de ses amis aux bureaux du *Temps*, pour demander à M. Xavier Durrieu le retrait de son article, ou une réparation par les armes.

Rendez-vous a été pris pour dix heures du matin, aujourd'hui, entre les témoins de M. de La Valette et ceux de M. Xavier Durrieu.

A l'heure convenue, les amis de M. de La Valette ont demandé de nouveau rétractation de l'article outrageant du *Temps*, ou une réparation.

Les témoins de M. Xavier Durrieu ont déclaré que M. le rédacteur en chef du *Temps* n'accepterait le duel que dans le cas où M. de La Valette consentirait à nommer l'auteur des communications sur la réunion Chabannais.

Ainsi posée, la question ne pouvait plus être discutée.

Il ne faut pas prendre de détour : cela signifie clairement que M. X. Durrieu a cherché un prétexte pour refuser ce que l'honneur commandait.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle :

1° Un rapport de M. Lanjuinais, ministre *par intérim* de l'instruction publique, tendant à autoriser la réunion de conciles métropolitains et de synodes diocésains. Ce rapport est suivi d'un décret de M. le président de la République qui en approuve les conclusions.

2° Un décret du président de la République qui pourvoit à diverses nominations judiciaires.

3° Divers jugements constatant plusieurs successions vacantes en Algérie.

— Les membres de la commission du budget, de retour à Paris, se réuniront mercredi pour reprendre le cours de leurs travaux. Le rétablissement de l'impôt sur les boissons, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur le timbre et l'enregistrement, seront les premieres questions à l'ordre du jour.

— Les dépêches adressées à M. le général Rostolan et apportées par M. Mercier étaient aujourd'hui le sujet des opinions les plus contradictoires. Le bruit courait qu'une lettre particulière de M. le président de la République au général accompagnait ces dépêches.

— Le procureur de la République a fait saisir aujourd'hui l'*Almanach du Peuple pour* 1850, publié par le sieur Michel, éditeur, rue Sainte-Marguerite Saint-Germain, 21, et imprimé chez le sieur Gratiot, imprimeur, rue de la Monnaie, 11. Cet écrit est poursuivi sous l'inculpation de délit d'attaque contre la propriété et d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres.

(*Moniteur.*)

— Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 16 et lundi 17 septembre, de 2,198 déposants, dont 548 nouveaux, 351,619 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 347 déposants, dont 131 soldés, 50,648 fr. 47 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 3,887 fr. 40 c.

Avis. — Les déposants dont les comptes ont été convertis en rentes sont de nouveaux invités à retirer leurs livrets de compensation à la caisse centrale, tous les jours de la semaine, les dimanches et les lundis exceptés.

Les inscriptions de rentes provenant de la conversion sont pareillement à la disposition de ceux des déposants qui ne les ont pas encore retirées.

— Le gouvernement et le Jockey-Club n'encourageaient que l'amélioration des races de chevaux anglaises, nos départements ont compris qu'il serait aussi utile d'améliorer nos

vieilles et excellentes races; de là les courses d'Illiers (Eure-et Loir) petite et charmante ville, chef-lieu de canton, située aux confins du Perche, de la Beauce et de la Normandie; pour encourager l'élevage et l'éducation du cheval percheron, race admirable de force et de beauté de formes, estimée pour la remonte de l'armée, pour le labour et pour le transport des diligences.

— Les courses d'Illiers viennent d'avoir lieu avec un éclat et une solennité extraordinaires. Le préfet d'Eure et-Loir, le conseil général, les représentants du Peuple Parfait, général Lebreton, etc., MM. de Lesseps, la famille de Noailles, tous les laboureurs, toutes les notabilités de vingt lieues à la ronde y assistaient.

Les prix ont été gagnés comme il suit :

1° Prix du comice agriccole, 500 fr. Six chevaux étaient engagés. *Coco*, à M. Benoît père, a gagné ce prix.

2° Prix du conseil général, 250 fr. Trois juments étaient engagées. Ce prix a été gagné par *Suzanna*, à M. Vaugeon.

3° Prix du ministère de l'agriculture et du commerce, 500 fr., gagné par *Télégraphe* à M. Alphonse Lahaye ;

4° Prix de la Société d'encouragement d'Illiers et du ministère de l'agriculture et du commerce, gagné par *Bijou* à M. Saucié ;

5° Prix de la ville d'Illiers. 300 fr., 9 chevaux engagés, gagné par *Télégraphe* à M. Alphonse Lahaye.

La musique d'un régiment de dragons animait cette solennité chevaline par ses fanfares guerrières. La fête s'est terminée par un banquet suivi d'un bal magnifique.

— Le programme des courses d'automne, au champ de Mars, pour les prix offerts par la Société d'encouragement de Paris, vient de paraître. Ces courses auront lieu le dimanche 7 octobre pour six prix.

1° L'Omnium de 4,000 fr.
2° Le prix des Haras nationaux de 4,000 fr.
3° Prix de 1,500 fr.
4° Le Saint-Léger couru ordinairement à Chantilly.
5° Le prix de la Société d'encouragement.
6° Et une course de haies.

Les courses pour les six prix du gouvernement, montant à 36,000 fr., auront lieu le dimanche 14, le jeudi 18 et le dimanche 21 octobre.

Quant aux courses de Saint-Germain en Laye pour la clôture de l'année hippique, elles auront lieu irrévocablement le dimanche 30 octobre.

— La commune de Viplaix (Allier) vient d'être témoin d'un cas d'hydrophobie qui offre peu d'exemples; un vigneron avait été mordu par son chien, il y a environ trois mois; l'animal ne présentait que des symptômes hydrophobiques très équivoques; il semblait seulement triste et mangeait moins qu'à l'ordinaire. Cette circonstance fit qu'on l'attacha; au bout de peu de jours, le chien avait recouvré sa vivacité habituelle; il mangea et but comme auparavant. Cet état de choses ne parut pas rassurer le maître du chien qui avait été mordu; il manifesta plusieurs fois son inquiétude et tomba dans une mélancolie profonde. Son esprit était visiblement frappé de la morsure dont il avait été l'objet, et il en parlait sans cesse, disant qu'il serait bientôt atteint de la rage.

Il y a quelques jours, des accidents symptomatiques de l'hydrophobie se produisirent chez ce malheureux; le délire suivit peu après; la maladie prit un aspect caractérisé, et il a succombé au bout de peu de temps à de violents accès de rage et dans de cruelles souffrances.

Le fait que nous venons de rapporter et dont la science médicale offre des précédents, semblerait indiquer que l'imagination joue un grand rôle dans les phénomènes de l'hydrophobie et qu'elle seule, à défaut du virus, pourrait inoculer la rage. C'est là tout un champ de conjectures que nous livrons aux investigations de la Faculté.

— Le citoyen Jean Petzler, professeur de musique, socialiste allemand, vient d'être expulsé, lui aussi, et dirigé sur Londres.

Arrêté sur mandat spécial, après la manifestation du 13 juin, il avait passé deux mois comme inculpé de complot à la Force.

— La démocratie allemande vient d'essuyer une très grande perte dans la personne du docteur-médecin Gottschalk, à Cologne (Prusse rhénane), où il a succombé au choléra le 8 septembre, après s'être distingué par son dévoûment comme médecin des prolétaires atteints par le fléau. Il était depuis quelques années un des chefs les plus influents du peuple révolutionnaire.

— M. H. Thommen, de Riberstein, a envoyé de la Californie un sac de paillettes d'or d'une valeur de 100 thalers. Dans la lettre qui accompagne ce présent, le chercheur d'or parle de la cherté des vivres. Un simple dîner coûte un thaler, une bouteille d'eau-de-vie vaut jusqu'à 8 thalers; dans les mines, une bouteille de vin vaut jusqu'à 16 thalers ; par contre, les salaires sont en proportion. Il espère faire sa fortune en deux ans et revenir en Suisse.

— Une société organisée à Paris travaille en ce moment à la formation de bataillons agricoles d'ouvriers.

— On fait en ce moment à l'Assemblée nationale les préparatifs pour la reprise des travaux parlementaires.

— Les voûtes aériennes et les riches piliers de Saint-Eustaches sont regrattés et remis à neuf.

Le balcon de l'orgue incendié est restauré. Les artistes achèvent la décoration de la chapelle de la Vierge.

Enfin on dresse en ce moment dans la nef une chaire à prêcher qui est un chef d'œuvre de menuiserie.

— On fait de grands préparatifs en ce moment, dans le séminaire Saint-Sulpice, pour le concile extraordinaire et illégal d'évêques qui doit s'y tenir dans quelques jours.

— L'architecte du Louvre, M. Duban, restitue en ce moment à la façade du vieux Louvre, sur le jardin de l'Infante, une gracieuse campanile, comme au temps de François I[er]. A droite et à gauche, sur l'attique de couronnement, six œils de bœuf artistement ciselés, et non pas des mansardes, comme un journaliste peu archéologue l'a dit, vont apparaître. La face de cette partie du Louvre, chef-d'œuvre d'architecture de la Renaissance, quand elle va être restaurée, sera un véritable joyau enchâssé dans le plus beau palais du monde.

— Le 4 septembre, est mort à Liverpool le banquier chrétien Bullen ; la fortune qu'il a laissée se monte à l'immense somme de 7 millions de livres sterling (168 millions de francs). Malgré cette grande richesse, cet homme était très économe, on pourrait même dire avare. Il vivait dans une maison délabrée, et son unique plaisir était d'acheter des tableaux, qu'il se contentait d'adosser contre le mur de sa chambre.

— Une de nos plus jolies actrices du boulevard a failli, hier, être victime d'un vol commis avec autant d'audace que d'adresse. Arrêtée vers quatre heures à considérer l'étalage d'un magasin de nouveautés près la porte Saint-Martin, Mlle D... ne se méfiait nullement de deux jeunes filles placées à ses côtés. Heureusement quelques agents veillaient. Après avoir coupé la robe et enlevé une bourse bien arrondie avec une habileté digne des plus célèbres *tireurs*, les deux jeunes filles s'en allaient, ne trouvant rien de bien à l'étalage, lorsque les agents qui avaient tout vu les arrêtèrent dans leur promenade, ayant encore en main la bourse. Caroline P... et Emma G..., âgées de 15 et 16 ans, se disant toutes deux courtières en parfumerie, ont, pour cause sans doute, refusé de donner leurs adresses, prétendant être sans domicile.

— Mme F. de B... occupe, rue de Lancry, 12, un appartement au premier étage. La bonne venait d'apporter à sa maîtresse, malade et alitée, une potion qu'elle avait placée avec un flambeau sur la table de nuit et tout près des rideaux. Par suite d'un faible mouvement que fit Mme de B..., le feu prit aux rideaux du lit et se communiqua à une partie de l'appartement. Aux cris poussés par la malade, à qui la frayeur donna des forces et qui eut le temps de se sauver, les domestiques et les voisins accourus, se rendirent assez promptement maître de l'incendie; l'ameublement seul est perdu.

— Un crime atroce vient d'épouvanter la commune de Cussac (Médoc). Une jeune fille, dont on avait pu remarquer l'état avancé de grossesse, fut délivrée secrètement dans la nuit de mardi dernier. Tourmentée, sans doute, par l'idée d'un déshonneur qui n'était plus un mystère pour personne, cette malheureuse résolut à tout prix d'en faire disparaître les traces : elle eut la barbarie d'étouffer son enfant. Bientôt les soupçons des voisins attirèrent l'attention de la justice, qui dut se transporter sur les lieux. Après quelques investigations, on trouva dans la ruelle du lit le cadavre du nouveau-né, portant à la gorge des marques non équivoques de strangulation. Un homme de l'art, consulté, a déclaré que l'enfant était né viable. La jeune fille, auteur de cet abominable crime, a été mise sur le champ en état d'arrestation, ainsi que son père, sur qui pèsent de graves soupçons de complicité.

— Les orages qui ont éclaté au commencement de cette semaine ont été marqués par de déplorables sinistres sur nos côtes maritimes. Le *Zodiaque*, de Fécamp, capitaine Vasseur, chargé de charbon de terre, s'est perdu sur la pointe de la Coubre. On conservait, avant hier encore, l'espérance de le remettre à flot ; mais la nuit du 12 au 13 paraît l'avoir tellement fatigué qu'on a renoncé à le relever. L'équipage est sauvé.

Un chasse-marée, qu'on avait cru échoué à la côte, n'y a malheureusement point paru. Il a dû être englouti en traversant au bout du banc de la Barre-à l'Anglais. On a trouvé sur la côte de Royan plusieurs caisses contenant de la cire blanche en tablettes, quelques barils de goudron, des avirons de canot et quelques autres objets, mais rien qui puisse faire découvrir le nom du malheureux navire dont ces objets doivent provenir. (*Courrier de la Gironde.*)

— On écrit du département de l'Orne, à l'*Intérêt public*, de Caen :

» Un affreux événement vient de plonger dans le deuil une des plus honorables familles de notre pays. Vendredi dernier, le jeune fils de M. de Sancy, propriétaire au Merlerault, a été assassiné. Voici comment on raconte les circonstances de sa mort. La veille, il avait tué plusieurs pièces de gibier. Vendredi matin, son frère l'engagea à en offrir quelques-unes aux enfants du nommé Gastel, jardinier, dont l'habitation est voisine de celle de M. Sancy.

» Ce jeune homme alla donc porter son offrande ; mais n'ayant trouvé personne dans la maison, dont la porte était ouverte, il s'assit en attendant que les propriétaires, qu'il supposait dans le voisinage, fussent rentrés. Gastel, qui travaillait dans sa cour, le vit entrer. Il s'en fut alors dans son fournil, s'arma d'un fusil et le déchargea précipitamment sur M. de Sancy, qu'il tua raide, et avant que ce premier pût faire un mouvement pour éviter la mort, puisqu'on l'a trouvé assis sur la chaise. Ce meurtre accompli, Gastel retourna dans son fournil et se tira un coup de fusil, mais qui ne fit que le défigurer horriblement en lui emportant la moitié de la figure.

» Cependant, il eut encore la force de recharger son arme et de s'achever. Tout ce terrible drame a dû s'accomplir avec une grande précipitation, car il paraît que la femme, qui était dans son jardin, n'a pu arriver qu'après l'entière perpétration. Les conjectures que l'on fait sur la cause de ce double crime sont trop vagues pour ne pas être accueillies avec beaucoup de réserve; aussi nous nous croyons dispensés de les reproduire. M. le juge de paix a été immédiatement appelé sur les lieux; mais toute l'enquête s'est bornée à constater l'identité des deux cadavres. »

— M. Bérenger (de la Drôme), président de la haute cour de justice, s'est rendu à Versailles afin de visiter les lieux à occuper par la haute cour et désigner en même temps les localités destinées aux logements des magistrats faisant partie de la haute-cour. Il a été décidé avec le préfet de Seine-et-Oise que les appartements désignés sous le nom d'appartements des ministres seraient affectés aux logements des magistrats. Cette disposition a été prise dans l'intérêt des débats, qui doivent être longs, et pour obvier à ce que l'absence ou le retard d'un membre de la cour ne puisse interrompre les audiences.

— On lit dans le *Journal de Seine-et-Oise* du 15 septembre :

« Les travaux d'appropriation qu'on fait à la cour d'assises, à Versailles, pour l'installation de la haute cour de justice, se poursuivent avec une grande activité, sous la direction de M. Blondel, architecte du département.

« On a, par la démolition d'un gros mur, agrandi de moitié la salle destinée aux délibérations du jury. La salle d'audience sera ventilée au moyen d'une immense rosace à jour pratiquée dans le plafond.

» Une tribune pouvant contenir 150 ou 200 personnes va être établie à demeure à l'extrémité de la salle d'audience, au dessus de la principale porte d'entrée. Enfin un escalier de pierre sera substitué à l'escalier de meunier par lequel les magistrats avaient accès dans leur salle des délibérations. Ces divers changements, faits aux frais de l'Etat, amélioreront considérablement l'état actuel de notre palais de justice criminelle.

» On assure que M. Bérenger, président de la haute cour, désirant appeler les avocats de Versailles à concourir, avec le barreau de Paris, à la défense d'office des accusés du 13 juin, s'est fait remettre le tableau des membres de l'ordre des avocats exerçant près la cour d'assises et le tribunal de Versailles. »

— Grâce au charmant spectacle choisi par l'habile directeur, la *Jeunesse du Cid*, le *Trembleur* et le *Colin Maillard*, mêlés de chants et de danses, chaque soir la place de l'Odéon est encombrée de voitures. Les chants et les danses, nouvellement impatronisés dans ce théâtre, enlèvent tous les suffrages.

L'un des Rédacteurs Gérant : **ALPHONSE HERMANT.**

Bourse de Paris du 17 septembre.

Avant la Bourse. — Il y avait quelques demandes de rentes ce matin au passage de l'Opéra à 88 60, mais fort peu d'affaires faute de spéculateurs disposés à vendre.

Bourse, une heure. — Les premiers cours ne paraissaient pas annoncer de la hausse, la rente a fait à peine 88 50 à 88 45, mais les demandes sont arrivées bientôt de tous côtés, et ont fait remonter à 88 75 et même 88 80.

Il n'y avait aucune nouvelle importante; on annonçait pourtant une baisse de 1 1/4 0/0 sur les métalliques d'Autriche à la Bourse du 12 septembre; cette baisse avait été produite par le retrait du décret qui prohibait l'exportation du numéraire.

Deux heures. — La rente se tient assez bien de 88 65 à 88 70, mais les affaires sont assez nulles. On disait que le gouvernement avait reçu ce matin des nouvelles importantes du général Rostolan.

Trois heures. — La rente se maintient toujours à 88 65 sans variations, tant au comptant qu'à terme.

La rente 3 0/0 qui n'a ouvert qu'à 56 a monté en peu de temps à 56 45 et reste à 56 20 au comptant et à 56 40 à terme.

La Banque de France a varié de 2,340 à 2,335, les nouvelles obligations de la Ville ont fléchi à 1,185 et restent à 1,187 50, les obligations de la Seine ont fait 1,090.

Les Quatre canaux ont été côtés à 1,095, les jouissances des Quatre canaux à 75, les jouissances de Bourgogne de 67 50 à 70.

La Vieille-Montagne a fait 2,750, les hauts fourneaux de Monceau 1,550, la Caisse hypothécaire 135.

L'emprunt Romain a monté de 1/4 à 97 3/4, le nouvel emprunt du Piémont de 5 à 950, les lots d'Autriche de 5 à 380.

Les actions du Nord ont monté de 1 25 à 440, Marseille de 1 25 à 226 25.

Orléans a fléchi de 2 50 à 752 50, le Havre de 2 50 à 265, Versailles de 2 50 à 210, Vierzon de 2 50 à 310, Bordeaux de 2 50 à 403 75.

Après la Bourse à quatre heures, le 5 0/0 faisait 88 70 offert.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1[er] cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0/0 j. du 22 mars.	88 40	88 75	88 40	88 65	88 45
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	80 »
4 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	68 50
3 0/0 j. du 22 déc.	56 »	56 45	56 20	56 20	56 »
Action de la Banque.	2340 »	2340 »	2335 »	2340 »	2335 »
Obligations de la Ville	1095 »	1095 »	1090 »	1090 »	1090 »
4 canaux avec prime.	1095 »	» »	» »	1095 »	1095 »
4 can., Act. de jouis...	75 »	» »	» »	75 »	75 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	930 »
Bourgogne, Act. de j.	57 50	» »	» »	60 »	57 50
Caisse hypothécaire..	135 »	» »	» »	135 »	132 50
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2750 »	» »	» »	2750 »	2750 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	87 75	Belgique, Emp. 1840..	» »
Emprunt romain.........	77 3/4	Belgique, Empr. 1842.	97 1/4
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841..........	35 »	Emprunt du Piémont..	900 »
D° Dette intérieure.......	27 5/8	Lots d'Autriche.........	380 »

CHEMINS DE FER.	1[er] cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT. Saint-Germain,	420 »	420 »	420 »
Versaille, R. D.	210 »	210 »	212 50
Versailles, R. G.	172 50	172 50	172 50
Paris à Orléans,	755 »	752 50	755 »
Paris à Rouen,	530 »	530 »	530 »
Rouen au Havre,	266 25	265 »	267 50
Avignon à Marseille,	226 25	225 »	225 »
Strasbourg à Bâle,	103 75	103 75	103 75
Du Centre,	310 »	310 »	312 50
Amiens à Boulogne,	» »	» »	170 »
Orléans à Bordeaux,	405 »	403 75	406 25
Du Nord,	438 »	440 »	438 »
Paris à Strasbourg,	355 »	355 »	355 »

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et C[e], rue Bergère, 20.